

BUREAU FEDERAL DU 3 SEPTEMBRE 2004 SAINT CYPRIEN

Membres présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jacques LAURANS, Jean Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Pierre CAMOU, Robert PINARD, Christian DULLIN, Jean DUNYACH, Michel PALMIE, Claude DOURTHE, Jo MASO, Guy PIERA, Jean Claude SKRELA, Jean-Luc DRUAIS.

Absents : MM. Daniel ARNAUD, Jean Pierre GUIGNARD, Jean-Louis BARTHES

Assistent : M. Olivier KERAUDREN

* * *
* *
*

Le Président ouvre la séance à 8 heures 30.

I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

Le Président remercie R. PINARD de sa présence et lui fait part du plaisir unanime des membres du bureau de pouvoir à nouveau l'accueillir pour cette réunion.

1 - AFFAIRE CECILLON :

Le Président communique au Bureau Fédéral les informations dont il a connaissance concernant les événements relatés dans la presse durant l'été. La famille a accepté que la FFR, par l'intermédiaire de D. FALQUE, soit représentée aux obsèques de Mme CECILLON. Marc CECILLON a été inculpé pour meurtre avec préméditation. La gendarmerie enquête afin notamment de déterminer précisément les conditions dans lesquelles il s'est procuré l'arme utilisée. Marc CECILLON a déclaré l'avoir achetée durant une tournée dans l'hémisphère sud. Aussi, la F.F.R. a été questionnée sur ce point.

Le Président indique que ces faits doivent inciter la fédération à poursuivre la réflexion concernant le suivi des joueurs, et en particulier des internationaux, et les actions qui pourraient être engagées avec PROVALE dans le cadre de l'agence XV. L'objectif est de guider et accompagner dans leur reconversion professionnelle et personnelle ceux qui achèvent leur carrière. Il est décidé à l'unanimité par le Bureau Fédéral qu'une rencontre sur ce thème devra être organisée prochainement avec Jérôme CAZALBOU, Président de l'AGENCE XV.

Par ailleurs, le Président souhaite qu'une disposition soit introduite dans la charte des internationaux concernant la responsabilité personnelle de chaque joueur au sujet de l'obligation de respecter scrupuleusement les législations relatives à l'achat de marchandises à l'étranger et à leur transport sur le territoire national. Il est décidé que ce point sera systématiquement rappelé dans la convocation adressée aux joueurs sélectionnés.

2 - JEUX OLYMPIQUES :

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'il a assisté à cet événement sportif durant quatre jours afin d'examiner notamment le dispositif de sécurité mis en place. Pour 2007, ce dispositif, particulièrement lourd, devra être adapté en fonction de la dimension de l'épreuve.

Concernant la tarification de la billetterie, le dispositif devra lui aussi être adapté. Les tarifs pour les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient très élevés, ne permettant pas ainsi au public d'assister nombreux aux autres temps de la manifestation.

Le Président indique en outre qu'il a été frappé par le dispositif de contrôle de la publicité dans les enceintes sportives, interdisant au public de porter des marques publicitaires.

3 – REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT :

Le Président LAPASSET fait part au Bureau Fédéral d'un article de presse tiré du Monde et intitulé « *Le sport a fait sa révolution culturelle* ». Cet article démontre la nécessité d'adapter les pratiques proposées par la F.F.R. aux réelles attentes du public et en particulier des jeunes. Dans le cadre de la réflexion qui devra être menée, il sera indispensable que soient posées quelques questions fondamentales : quelles activités ? Dans quelles formes de jeu ? Quels services offrir pour fidéliser les licenciés ? Quelle approche adopter face au caractère contraignant de la règle ? Il indique que nous avons l'obligation de réfléchir en profondeur sur ces thèmes afin d'assurer la pérennité et le développement de la F.F.R. Il considère qu'il faut absolument évoluer dans nos analyses et dans nos activités.

Le « beach rugby » entre dans le cadre de ces nouvelles activités à développer.

II - COUPE DU MONDE 2007 :

1 – ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'une réunion du Comité Exécutif s'est déroulée le 15 septembre à 10 heures à la F.F.R. et fait le point concernant les différents dossiers en cours :

- le GIP n'est toujours pas constitué à ce jour. Les points restant en discussion seront arbitrés par Matignon.
- une réunion de la CFDPE a été organisée et le dossier fiscal a été abordé. Le point de la situation concernant l'impôt sur les sociétés et la TVA a été effectué.
- le budget définitif devra être présenté en novembre.
- Un débriefing sur la sécurité devra également être réalisé. Une réunion sera programmée sur ce point par JC CHAMPIN, chargé de cette question au sein du Ministère des Sports.
- Les études et simulations concernant le dispositif de billetterie ont avancé, ainsi que la programmation des rencontres qui seront présentées le 15 septembre prochain devant la RWC à DUBLIN.
- La partie commerciale reste en attente. IMG Londres assurera la vente des droits en France. La F.F.R. devra développer des produits commerciaux complémentaires sur l'Equipe de France et la F.F.R. Une première réunion avec IMG a été organisée.
- Concernant les conditions d'utilisation du Stade France, le tarif global de location sera fixé par l'Etat.
- Le planning de recrutement se poursuit. Deux cadres de la RWC viendront s'installer en France dès le mois de septembre. Deux autres les rejoindront ultérieurement.

2 – COMITE DU CENTENAIRE :

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de mettre en place, dans le cadre du centenaire du premier match international qui aura lieu en 2006, un Comité du Centenaire. Celui-ci aura en particulier pour mission de coordonner et de favoriser l'organisation de manifestations ayant notamment pour objectif, dans le cadre de cette commémoration, de favoriser et d'optimiser la vente de la billetterie de l'ensemble des rencontres de la Coupe du Monde 2007.

Il apparaît qu'à ce jour, plus de 20 projets ont déjà été présentés et devront être traités dans les meilleurs délais.

Il est décidé à l'unanimité que la Composition du Comité du Centenaire sera la suivante :

Président : Michel CRAUSTE,

Membres : MM. Christian DULLIN, Jean – Louis BARTHES, Gérald MARTINEZ, Philippe MARIAUD, Daniel BRIDOUX, Jean-Louis LAFFITTE, Jean – Pierre BRUST.

3 – DELEGATION DE SIGNATURE :

Sur proposition de René HOURQUET, il est accordé à l'unanimité par le Bureau fédéral, l'autorisation, au profit de Monsieur Vincent ROUX TRESCASES de :

- Signer des bons de commandes dans les mêmes conditions que les autres directeurs fédéraux, à savoir, signature par ordre après avis de l'élu budgétairement en charge du dossier. Pour la RWC 2007, les élus validant les dépenses sont le Président, le Secrétaire Général ou le Trésorier Général.
- Signer des convocations,

En revanche, il est précisé qu'aucune subdélégation ne pourra être accordée par ce dernier.

Par ailleurs, il est rappelé que sous réserve des dérogations expressément accordées par la F.F.R., les procédures en vigueur au sein de la F.F.R. doivent être scrupuleusement respectées par le comité d'organisation de la Coupe du Monde 2007.

III – QUESTIONS INTERNATIONALES :

1 – CALENDRIER INTERNATIONAL :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de fixer les dates et horaires des rencontres internationales qui se dérouleront en France au cours de la saison 2004/2005 selon le tableau ci-joint.

Il est précisé que le choix des lieux est réalisé notamment en fonction des rencontres du championnat de France du TOP 16 ou de PRO D2 qui se dérouleront les mêmes week end que certaines rencontres internationales.

Jacques LAURANS indique au Bureau Fédéral que l'Australie a annoncé à la F.F.R. qu'elle renonce à son match prévu contre les Barbarians afin de pouvoir participer à une rencontre avec l'Ecosse dans le cadre de la commémoration de la création du Parlement Européen.

Une lettre a été adressée à l'Australie pour lui demander de reconsidérer sa décision. Cependant, si nécessaire, l'Argentine serait candidate pour faire ce match contre les Barbarians.

René HOURQUET indique qu'une fois l'adversaire et les conditions financières connus, le protocole financier avec les Barbarians devra être négocié.

A l'exception de cette rencontre particulière, il est rappelé que pour tout match attribué, l'organisation est confiée au Comité au sein duquel le lieu du déroulement de la rencontre est rattaché.

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que la Coupe du Monde -21 ans 2005 sera organisée en Argentine. Le lieu de la Coupe du Monde – 19 ans n'est pas encore fixé mais pourrait se dérouler en Afrique du Sud.

Il est décidé à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral que la F.F.R. sera candidate à l'organisation de la Coupe du Monde -21 ans ainsi qu'à la Coupe du Monde féminines en 2006 si l'Angleterre retirait sa candidature.

Le 22 et 23 juillet 2005 se dérouleront les Jeux mondiaux à DUISBURG. Il est décidé à l'unanimité d'assurer la représentation d'une équipe française de rugby à 7 à cette compétition. Afin de déterminer les joueurs susceptibles d'être sélectionnés, une discussion devra être engagée avec la LNR et PROVALE dans le cadre de la Commission Mixte.

2 - TOURNEE EN ARGENTINE DES – 18 ANS :

Guy PIERA présente au Bureau Fédéral un bilan de la tournée des -18 ans organisée en Argentine : 4 rencontres, 4 victoires. Il indique que le groupe était d'une bonne d'homogénéité.

3 - GLOBALISATION DE LA SAISON :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que le Cabinet DELOITTE et TOUCH fait actuellement une étude sur ce dossier à la demande de l'I.R.B. 16 ou 17 fédérations ainsi que les organisations continentales seront interrogées. Une proposition collective sera faite ultérieurement. Il semble d'ores et déjà que la réalisation d'une saison globale apparaît à priori très difficile en l'état des réflexions.

4 – LUTTE ANTIDOPAGE :

Suite à la création de l'Agence Mondiale Antidopage (A.M.A. - W.A.D.A.), l'I.R.B. a signé l'accord de COPENHAGUE qui prévoit l'application du code mondial Anti Dopage. Des contrôles inopinés seront donc réalisés par l'I.R.B. en relation avec l'A.M.A., le C.P.L.D. et le Ministère des Sports sur un groupe « cible » de joueurs dont la liste a été fournie par la F.F.R. Ces derniers seront informés qu'ils sont susceptibles de faire l'objet de contrôles inopinés durant la saison.

IV - EVOLUTION DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME INFORMATIQUE :

Alain DOUCET présente devant le Bureau Fédéral, le point de l'avancement de la réalisation du projet :

Une première partie de l'application comprenant l'affiliation des joueurs, est entrée en service. Après remontée des différentes erreurs constatées, notamment lors de la première séance de formation des utilisateurs des Comités, et transmission pour correction à EURIWARE, la version définitive de l'application, contenant l'ensemble des modules (Affiliation, Compétitions, Discipline), entrera en service selon le planning adopté, le 17 septembre prochain.

Une seconde formation des intervenants de comité sera organisée la semaine prochaine à la F.F.R. Elle permettra à nouveau de faire apparaître les dernières corrections à introduire dans la dernière version.

Une réunion avec les responsables d'EURIWARE sera organisée prochainement afin de déterminer dans quelles conditions sera envisagée la poursuite du développement de l'application après sa mise en service.

V - SECTEUR PROFESSIONNEL :

1 - ENCADREMENT DU XV DE FRANCE :

Jo MASO informe le Bureau Fédéral que Diego DOMINGUEZ a été sollicité par l'encadrement du XV de France afin de déterminer si ce dernier pourrait assurer une prestation technique ponctuelle dans le domaine du jeu aux pieds au soutien de Bernard VIVIES. Il est précisé par le Bureau Fédéral qu'en toute hypothèse, il ne sera pas intégré au Staff Technique du XV de France. Les conditions de l'intervention de DIEGO DOMINGUEZ restent à préciser.

Par ailleurs, Jo MASO informe le Bureau Fédéral qu'accompagné de Bernard LAPORTE, il se rendra auprès des clubs professionnels d'ici le 18 octobre 2004 afin d'informer leur encadrement des actions et activités qui seront mises en place durant la saison en cours concernant le XV de France.

2 - AGENTS :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que des difficultés ont été rencontrées dans la discipline du football durant l'été et que des évolutions du cadre législatif et réglementaire applicables à cette activité pourraient être envisagées.

Gilbert CHEVRIER fait part au Bureau Fédéral des difficultés rencontrées par la Commission concernée dans le cadre du contrôle de l'activité des agents sportifs.

Le Président LAPASSET indique que les Fédérations ont, concernant cette activité, une mission de contrôle importante qu'il leur revient de mettre en œuvre. Il souhaite que celle-ci soit exercée par la F.F.R. de manière rigoureuse.

Sur ce point, G. CHEVRIER indique au Bureau Fédéral, qu'afin de faciliter l'exercice par les fédérations de cette mission de contrôle, il apparaît, à l'usage, qu'il serait souhaitable d'adapter les textes en vigueur. Dans ce cadre, la F.F.R. a participé à la définition de propositions de modifications transmises au Ministère des Sports par l'intermédiaire du CNOSF à la fin de l'année 2003, mais restées sans réponse à ce jour.

3 - ORGANISATION FEDERALE DU SECTEUR PROFESSIONNEL

Le Président indique que depuis les derniers mois, le secteur professionnel a fait très largement l'objet d'une modification de son encadrement juridique concernant notamment les questions liées aux :

- Droits TV,
- Relations Associations Supports/Sociétés Sportives.

Il indique en outre que d'autres évolutions sont également à prévoir puisqu'une proposition de loi, consécutive aux groupes de travail relatifs au Sport Professionnel organisés par le Ministère des Sports, vient d'être déposée devant l'Assemblée Nationale :

Celle-ci prévoit la modification des points suivants :

- Reconnaissance d'un droit à l'image pour les sportifs professionnels,
- Encadrement de la mise à disposition des internationaux sous contrat avec un club professionnel,
- Assouplissement de l'interdiction d'être actionnaire dans plusieurs sociétés sportives,
- Exclusion de la cotisation de 1% aux Contrats à Durée Déterminée conclu dans le sport professionnel,
- Possibilité pour les sociétés sportives de devenir membre de la Fédération, selon les dispositions des statuts de cette dernière.

Le Président LAPASSET indique au Bureau Fédéral qu'il apparaît que les questions soulevées par le secteur professionnel, tant dans son encadrement juridique que concernant les activités de la LNR, sont diverses et de plus en plus techniques. Aussi, il serait souhaitable que la F.F.R. mette en place en son sein, une organisation spécifique et dotée du personnel nécessaire, lui permettant de suivre et de traiter ces questions de manière rapide et adaptée.

4 - ENCADREMENT DES EQUIPES NATIONALES :

Le Bureau Fédéral propose à l'unanimité de désigner au titre de l'encadrement des équipes nationales :

- Equipe de France – 21 ans : Marc LIEVREMONT et Philippe AGOSTINI
- Equipe de France A : Pierre CHADEBECH et Didier RETIERE

L'organisation générale de l'encadrement de l'ensemble des équipes de France, sera annoncé lors d'une conférence de presse qui sera organisée le 3 novembre.

VI – QUESTIONS SPORTIVES :

1 - FINALE DE LA COUPE D'EUROPE DES REGIONS :

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral que la finale de la Coupe d'Europe des Régions sera organisée à Toulon le 19 décembre 2004.

A cette occasion, sera également organisé un stage des entraîneurs de Fédérale 1.

2 - LIVRET DES EPREUVES :

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral que le livret des épreuves fédérales est en cours d'impression et devrait être acheminé vers le 15 septembre dans les comités et les clubs.

3 - CONSEILLERS DE RUGBY TERRITORIAUX :

Concernant les Conseillers de Rugby Territoriaux (C.R.T.), Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral qu'une nouvelle candidature sera présentée au prochain Comité Directeur.

En outre, il est décidé à l'unanimité par le Bureau Fédéral que les postes prévus mais non utilisés pourront, après désistement des comités bénéficiaires, être affectés par la F.F.R. pour la création de postes dans d'autres comités (date limite 30 juin 2005).

4 - EMPLOIS JEUNES :

1 - JC SKRELA informe le Bureau Fédéral que G. LAFFONT, qui occupait un poste d'Employé-Jeune à USSEL a été reçu au concours de Professeur de Sport. Il est rappelé que les emplois jeunes déjà en place en d'autres lieux ne peuvent assurer son remplacement. JC SKRELA souhaite qu'une réunion rapide soit organisée afin de déterminer les éventuelles modalités de remplacement de ce poste désormais vacant.

2 - Par ailleurs, 9 emplois jeunes placés sur les pôles espoirs arriveront à terme prochainement. Il conviendra donc rapidement de déterminer la suite qu'entend donner la F.F.R. au dispositif d'encadrement des pôles Espoirs. Il est décidé à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral que cette question devra être évoquée lors d'une prochaine réunion du Groupe de Pilotage pour formuler les propositions à soumettre au Comité Directeur.

5 - INTERVENTION DES CADRES TECHNIQUES :

JC SKRELA indique que les centres de formation des clubs développent actuellement des formations au Brevet d'Etat. Dans ce cadre, ils sollicitent l'intervention des cadres techniques. Sur proposition de JC SKRELA, il est décidé à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral que les interventions des cadres techniques auprès des centres de formation agréés seront tarifées par la Fédération.

6 - DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE :

JC SKRELA indique aux membres du Bureau Fédéral qu'en l'état de ses réflexions relatives au fonctionnement et à l'organisation de la Direction Technique Nationale, il envisagerait de proposer un redécoupage des secteurs actuellement mis en place. La coordination des actions de la DTN au niveau de chacun de ces secteurs serait confiée à un Entraîneur National.

Il indique en outre qu'il souhaite que le recyclage des entraîneurs de clubs constitue un objectif prioritaire de la DTN.

Ce projet sera présenté lors de la réunion des Présidents de Comités qui se tiendra les 16 et 17 septembre 2004 au Centre National de Rugby.

7 - PÔLE FRANCE :

Jean Claude SKRELA informe le Bureau Fédéral que l'accueil au Pôle France de la 3^{ème} Promotion dénommée « Jean-Pierre RIVES » aura lieu lundi 6 septembre au matin au C.N.R., en présence du Président LAPASSET.

VII - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - AFFILIATIONS, FUSIONS, CHANGEMENTS DE NOM...

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les dossiers présentés et qui figurent sur le tableau ci-joint.

2 - ELECTIONS TERRITORIALES ET FEDERALES :

Alain DOUCET indique que les élections des Comités Départementaux et Territoriaux ont débuté. Il indique qu'il sera proposé au Comité Directeur d'organiser l'élection du Comité Directeur et du Président de la F.F.R. le 18 décembre 2004 à l'hôtel Intercontinental à PARIS.

L'A.G. financière sera organisée le même jour.

Ces propositions seront soumises à l'approbation du Comité Directeur qui se réunira le vendredi 8 octobre 2004 à MARCOUSSIS.

3 – CONTENTIEUX EN COURS :

a) RUGBY SEVENS DE BORDEAUX :

Il apparaît qu'un désaccord subsiste avec la Société IMMERSION, chargée d'organiser le concert qui s'est déroulé à l'issue de cette manifestation. Une réunion devra être organisée prochainement avec cette société afin de tenter de trouver un accord.

b) GESTION DU PERSONNEL :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que Monsieur DA CRUZ s'est pourvu en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de PARIS qui a confirmé la décision du conseil des prud'hommes et l'a débouté de ses demandes.

VIII – QUESTIONS FINANCIERES :

1 - NIKE :

R. HOURQUET informe le Bureau Fédéral que des difficultés sont fréquemment rencontrées avec la Société NIKE concernant notamment les conditions d'approvisionnement de la boutique, les commandes réalisées et la facturation. Afin de mettre fin à ces difficultés, il est décidé à l'unanimité par le Bureau Fédéral d'organiser rapidement une réunion avec NIKE. Jo MASO y participera.

2 – GESTION DES JOUEURS SELECTIONNES :

Sur proposition de René HOURQUET, il est décidé d'accorder une indemnité aux joueurs des équipes de France des -18 et -19 ans en contrepartie de leur participation aux sélections. Cette disposition doit permettre aux intéressés de bénéficier du régime accident du travail à l'occasion de la survenance d'un accident durant une sélection.

Sur ce point, René HOURQUET rappelle par ailleurs la nécessité de réaliser les déclarations d'accident dans les délais impartis. Une réflexion sera engagée afin de fixer les procédures permettant d'assurer le respect de cette obligation.

3 - AIDES FINANCIERES DIVERSES :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder les aides exceptionnelles suivantes :

- AGENCE XV : 38 000 €
- COMITES TERRITORIAUX : 10 000 € (Aide globale dans le cadre de l'opération But sur la base de 180 € par site)
- BIARRITZ OLYMPIQUE : 3 300 € (Règlement du dossier BETSEN)
- US NAFARROA : 2 500 € (frais inhérent à la fusion intervenue)
- US ORLEANS : 88 € (excès de paiement).
- ALLIANCE: 3000 € (Association caritative - Accompagnement de personnes en fin de vie).

4 – EXONERATIONS DE COMPTES :

Sur proposition du Trésorier Général, il est décidé à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral d'accorder à titre exceptionnel, des exonérations totale ou partielle des passifs figurant sur le compte FFR des personnes suivantes :

- Michel BENDICHOU (Décédé)
- Francis ROQUE (Décédé),
- Jean Louis BARTHES Billetterie Coupe du Monde 2003, gérée au profit de partenaires F.F.R.

5 - CONVENTION D'OBJECTIFS :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral de la réception et de la signature de la convention d'objectifs pour la saison 2004/2005. Celle-ci prévoit notamment l'attribution à la F.F.R. d'un montant de 100 K€ au titre des opérations réalisées en Australie dans le cadre de la promotion de la Coupe du Monde 2007.

IX - ARBITRAGE :

1 - INTERVENTIONS TECHNIQUES AUPRES DU XV DE FRANCE :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que du fait des nouvelles fonctions de Joël DUME, désormais Directeur Technique National de l'arbitrage, il sera demandé à un autre arbitre en activité, à priori Joël JUDGE, d'intervenir, de manière ponctuelle, auprès de l'équipe de France.

2 - DUREE DES RENCONTRES :

Le Bureau Fédéral, sur proposition des clubs et après sondage de la CCDN, décide à l'unanimité que la durée des rencontres des compétitions réserves Excellence B et Fédérale B sera, pour la saison 2004/2005 de 2 mi-temps de 40 minutes. En application de cette décision, la durée d'une exclusion temporaire consécutive à un carton jaune sera de 10 minutes. Un avis hebdomadaire sera réalisé afin d'informer les clubs de cette décision.

3 - BILAN D'ACTIVITES SAISON 2003/2004 :

René HOURQUET remet aux membres du Bureau Fédéral le bilan d'activité de l'arbitrage national pour la saison 2003/2004.

Alain DOUCET alerte le Bureau Fédéral concernant le nombre d'arbitres disponibles. Après l'objectif d'augmentation du nombre des licenciés qui a été rempli la saison passée, il propose que l'objectif de cette nouvelle saison soit de parvenir à une augmentation du nombre d'arbitres.

4 - LISTE DES ARBITRES FEDERAUX :

La liste des arbitres fédéraux appelés à officier dans les diverses divisions professionnelles ou nationales fédérales est présentée.

5 - ARBITRAGE PROFESSIONNEL :

Il semble impossible de mettre en place le dispositif à temps partiel, initialement prévu.

3 personnes ont été contactées pour assurer des fonctions à temps plein. Les niveaux de rémunération s sont arrêtés et le dispositif reste à formaliser avec les intéressés individuellement.

X - QUESTIONS DIVERSES :

1 - BEACH RUGBY TOUR :

C. DULLIN présente un document synthétique retraçant cette opération. Il indique que globalement, le bilan de cette première édition est très positif :

- Succès médiatique indéniable,
- Nombreux articles dans des journaux généralistes (Libération...),
- Découverte par un large public d'un rugby non compétitif,
- 70 % des participants n'était pas licencié,

Le plaisir apparent des jeunes qui ont pu pratiquer notre discipline à cette occasion doit nous conduire à nous poser la question de savoir si l'activité pratiquée en école de rugby est adaptée à ce que recherche les enfants les plus jeunes. C. DULLIN considère que cette manifestation est un premier pas vers une démocratisation et une évolution de l'image du rugby.

D'un point de vue financier, le budget prévisionnel devrait être respecté.

S'il est décidé de renouveler l'opération, il conviendra que la décision soit prise rapidement afin de pouvoir l'organiser dans les meilleures conditions (notamment marketing).

Le Président LAPASSET indique qu'il faut absolument veiller à ce que cette activité n'évolue pas vers une pratique compétitive classique. Il convient notamment de revoir la taille du terrain afin d'élargir l'espace et de conserver l'aspect ludique et éducatif de cette manifestation.

Dans ce cadre, il convient notamment de réfléchir au maintien ou non, sur une journée entière, du tournoi des licenciés.

JC SKRELA, souhaiterait que l'on envisage de remettre aux non licenciés de vrais ballons, ce qui faciliterait la pratique de notre activité ultérieurement à leur passage sur le site.

Un listing regroupant les coordonnées complète de près de 3600 personnes a pu être constitué.

Le Président LAPASSET souhaite qu'avant toute décision concernant le renouvellement de cette opération, un bilan précis soit réalisé et que le produit et ses finalités soient améliorés et développés.

C. DULLIN indique que dans le cas où l'opération serait renouvelée, il conviendra notamment d'assurer une présence de la boutique F.F.R. et qu'il pourrait être intéressant de mettre en place un « pass » permettant aux jeunes pratiquants de réaliser un essai dans une école de rugby.

Le Président remercie C. DULLIN pour son action et son travail dans cette opération.

2 - ORGANISATION MEDICALE ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE :

Sur ce point, le Président informe le Bureau Fédéral qu'une réunion sera organisée prochainement par Alain DOUCET avec toutes les personnes chargées directement ou indirectement des questions médicales le 23 septembre à la F.F.R. L'organisation et la gestion de tous ces dossiers devra être revue totalement afin d'être efficace et d'avoir un fonctionnement conforme aux exigences actuelles.

Sur ce point, Jean DUNYACH indique que concernant la gestion du XV de France, il souhaite qu'une personne référence soit désignée afin de disposer d'un interlocuteur unique, sur toutes ces questions.

3 - CNR :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral de la conclusion des conventions suivantes :

- VILLE DE PARIS
- DEPARTEMENT DE L'ESSONNE (FONCTIONNEMENT)

Concernant la tarification des séjours durant les week ends, il est décidé à l'unanimité des membres du bureau fédéral de fixer le séjour week end en pension complète au tarif suivant :

- 130 € par personne pour les clubs de Rugby,
- 160 € par personne pour les clubs de Football ou d'autres disciplines.

4 – REPRESENTATION DE LA F.F.R. A DIVERSES MANIFESTATIONS :

La F.F.R. sera représentée à l'occasion des prochaines manifestations ou réunions par :

- | | | |
|---------------------|---------------------------------|--------------------|
| • 18 septembre 2004 | Assemblée Générale de l'UFAR | Gilbert CHEVRIER |
| • 20 septembre 2004 | Réunion H CUP | Bernard LAPASSET |
| • 18 septembre 2004 | AG APAPS | René HOURQUET |
| | | Jean Claude BAQUE |
| • 11 septembre 2004 | Assemblée Générale RUGBY AMITIE | Jean Louis BARTHES |

4 – DEROGATION :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder une dérogation au joueur dénommé GIGAN Thomas, né le 3 novembre 1978 et de l'autoriser à participer à la sélection des moins de 26 ans de la Ligue de Rugby de la Réunion.

5 - RUGBY à 7 :

Gilbert CHEVRIER remet à Jean DUNYACH la liste des joueurs sans contrat évoluant au sein des clubs professionnels dans le cadre des réflexions menées par ce dernier concernant l'Équipe de France de Rugby à 7 conformément aux termes prévus à la convention FFR-LNR.

6 - JOUEURS ETRANGERS :

Jacques LAURANS demande à ce que lui soit transmise, pour communication à l'International Rugby Board, la liste des joueurs étrangers, classés par nationalité, évoluant dans les différentes compétitions.

7 - SECURITE DU STADE DE FRANCE

G. PIERA informe le Bureau Fédéral que suite à une difficulté rencontrée entre la F.F.R. et la Préfecture de Seine Saint Denis, concernant la prise en charge de la gestion de la sécurité au Stade de France, une mission d'enquête a été désignée par le Ministère de l'Intérieur. La F.F.R. a pu faire part de ses observations et attend la publication du rapport correspondant. Sur ce point, le Président indique que la F.F.R. a le soutien et la compréhension du Ministère des Sports. Il souhaite cependant qu'une rencontre avec JC CHAMPIN soit organisée sur ce thème afin de lui présenter l'action de la F.F.R. concernant l'organisation de la sécurité au Stade de France.

8 - PELOUSES SYNTHETIQUES :

G. PIERA informe le Bureau Fédéral que l'I.R.B. a fixé un cahier des charges concernant l'utilisation de pelouses synthétiques. En conséquence, il sera proposé de modifier les règlements de la F.F.R., et d'autoriser le déroulement de compétitions de jeunes sur pelouses synthétiques. G. PIERA indique cependant que le cahier des charges est extrêmement précis et contraignant.

9 - MARKETING :

G. PIERA informe le Bureau Fédéral de la conclusion, rétroactivement au 1^{er} janvier 2003, d'un contrat de partenariat avec FRANCE TELECOM au titre du Centre National de Rugby.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clôt la séance à 13 heures 30.